

## **SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IGM INC. - APPROBATION DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS**

---

**Winnipeg, le 22 mars 2019** – La Société financière IGM Inc. (IGM) (TSX : IGM) a annoncé aujourd'hui avoir reçu des organismes de réglementation l'autorisation de renouveler son offre publique de rachat dans le cours normal des activités et le régime d'achat automatique des titres par l'entremise de la Bourse de Toronto entre le 26 mars 2019 et le 25 mars 2020 ou, si elle est plus hâtive, la date à laquelle la Société aura acheté la quantité maximale d'actions ordinaires autorisée selon l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

La Société peut racheter aux fins d'annulation, au moyen de transactions sur le marché libre par l'intermédiaire du TSX ou d'un système canadien de négociation parallèle, un maximum de 4 000 000 de ses actions ordinaires émises, soit environ 1,7 pour cent de ses 241 023 915 actions ordinaires en circulation au 14 mars 2019. Les rachats quotidiens seront limités à 69 617 actions ordinaires, exception faite des rachats de blocs. Les rachats seront faits au cours en vigueur au moment de l'acquisition.

Durant la période de six mois terminée le 28 février 2019, 278 468 actions ordinaires se sont négociées en moyenne chaque jour. La précédente offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société a pris fin le 19 mars 2018; par conséquent, la Société n'a pas racheté d'actions au cours des 12 derniers mois.

Le régime d'achat automatique de titres donne des directives normalisées quant à la façon dont les actions ordinaires de la Société financière IGM doivent être rachetées dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pendant certaines périodes d'interdiction d'opérations prédéterminées, sous réserve des paramètres préétablis. En dehors de ces périodes, les rachats dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront effectués à la discrétion de la direction.

Le régime d'achat automatique de titres constitue un « régime automatique » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et a été examiné et approuvé par le TSX. Si le régime d'achat automatique de titres est modifié considérablement, suspendu ou annulé avant la date d'expiration, la Société financière IGM publiera un communiqué pour annoncer cette modification, suspension ou annulation, selon le cas.

La Société croit que l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités lui offrira la flexibilité nécessaire pour gérer ses fonds propres tout en créant de la valeur pour les actionnaires.

*La Société financière IGM Inc. est, au Canada, l'une des principales sociétés de services financiers personnels et l'un des plus grands gestionnaires et placeurs de fonds communs de placement et d'autres produits de gestion d'actif du pays, et gère un actif total d'environ 158 milliards de dollars en date du 28 février 2019. Elle exerce principalement ses activités par l'entremise d'IG Gestion de patrimoine, de Placements Mackenzie et d'Investment Planning Counsel.*

**Personnes-ressources :**

**Relations avec les médias :**

Alida Alepian  
Capital-Image  
514-739-1188, poste 239  
[aalepian@capital-image.com](mailto:aalepian@capital-image.com)

Nini Krishnappa  
416-355-2630  
[nini.krishnappa@igmfinancial.com](mailto:nini.krishnappa@igmfinancial.com)

**Relations avec les investisseurs :**

Keith Potter  
204-956-8119  
[investor.relations@igmfinancial.com](mailto:investor.relations@igmfinancial.com)